

Objet : Agriculture – Adhésion à la Société d'Economie Alpestre pour l'année 2022

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2020-151 donnant délégation à Emmanuel HUGUET pour les affaires traitant de l'agriculture,

Vu la délibération n° 37 du Conseil communautaire du 5 novembre 2020 approuvant l'adhésion de la CA Arlysère à la Société d'Economie Alpestre et donnant délégation pour renouveler cette adhésion,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Société d'Economie Alpestre pour l'année 2022,

Décide

Article 1 : L'adhésion à la Société d'Economie Alpestre est renouvelée pour l'année 2022.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 450 €, sera versé à la Société d'Economie Alpestre.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 22 juin 2022

Le Vice-Président
Emmanuel HUGUET

